



## RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 23.09.2020

*Selon notamment les Articles 10 et 11.*

### Résolution 1 :

L'AGO approuve les relevés des délibérations et le vote des résolutions de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 26.09.2019.

### Résolution 2 :

L'AGO approuve la ratification du 11.10.2019 de l'Accord interprofessionnel et de son Annexe pour la période 2020-2022 et prend acte de l'arrêt d'extension du 27.12.2019 publié au Journal Officiel le 31.12.2019.

### Résolution 3 :

L'AGO approuve le Rapport moral et d'activité pour l'exercice du 01.04.2019 au 31.03.2020.

### Résolution 4 :

L'AGO approuve le rapport du Trésorier, l'affectation du résultat de l'exercice est affectée en report à nouveau dont le total au 31.03.2020 s'élève à 1.444.396 € constituant les fonds associatifs de l'Interprofession et donne quitus au Trésorier et aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

### Résolution 5 :

L'AGO approuve les comptes de l'exercice clos le 31.03.2020 pour la période 01.04.2019 au 31.03.2020 présentés par le Commissaire aux comptes du cabinet ORCOM.

Et approuve les fonds dédiés pour un montant de **379 K€ TTC** concernant des actions stratégiques de FBF rappelées ci-après :

- **Accompagner le programme sur l'adaptation des forêts au changement climatique du RMT AFORCE 2018 et 2019 :** 126 K€
- **Soutenir la restauration du patrimoine bâti en bois français par appels à projets avec la Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine** sous l'égide de la Fondation de France avec une contribution de 90K€ en 2020.
- **Poursuivre au développement de l'essence Douglas dans la filière construction en soutien de l'Association France Douglas à hauteur de 105 K€.**
- **Actualiser et développer la veille technologique mutualisée (VEM) et sa mise à disposition aux nombreux opérateurs et professionnels de la filière grâce à son portail statistique pour 58 K€.**

### Résolution 6 :

L'AGO approuve le **Budget prévisionnel rectificatif 2020-2021** adopté en séance du Conseil d'administration de FBF le 30.04.2020 qui annule et remplace le Budget voté le 15.01.2020.

### Résolution 7 :

L'AGO approuve la répartition des voix du premier et second Collège et la répartition des voix au sein de chaque Collège selon les résultats de la collecte 2019-2020 :

**1er Collège : 43 %, Sylviculture/Production forestière**

**&**

**2ème Collège : 57 %, Exploitation forestière et Transformation du bois**

### Résolution 8 :

L'AGO charge le Président de FBF de procéder à toutes publicités des résolutions adoptées ce jour et de la publication au Journal Officiel des comptes de l'exercice du 01.04.2019 au 31.03.2020 de l'Interprofession nationale.

### Fin des votes des Résolutions

***L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.***

*Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 [franceboisforet.fr](http://franceboisforet.fr)*

*Siret : 490 149 135 00033*